tendu que lorsque le franc reprendrait une valeur raisonnable, il faudrait des paliers de stabilisation

ATTITUDE RÉSERVÉE DE LA COMMISSION DES FINANCES

A l'issue de l'audition de M. Paul Doumer, les membres de la Commission gardaient une attitude des plus réservée.

Toutefois, ils étaient unanimes à reconnaître que la discussion s'était déroulée dans la plus grande courtoisie.

La Commission se réunira aujourd'hui pour commencer l'examen du projet.

LA DÉCRUE DE LA SEINE

Le ministère des Travaux publics a publié hier les renseignements suivants : «Tous les affluents de la Seine, Yonne, Marne, Loing et Oise sont en décrue. La Seine a baissé en aval de Paris jusqu'à Moulan. Elle atteindra aujourd'hui son maximum à Mantes, aux environs de la côte de 7 m. 40, et la décrue s'ensuivra. La crue n'offrant plus d'intérêt particulier, il ne sera plus publié de bulletin journalier. »

CELLES DE L'AISNE, DE L'OISE, ETC...

L'Aisne, est en décrue sensible. A Soissons, les eaux se retirent très doucement ; néanmoins la circulation est rétablie. Le service de la voirie procède au nettoyage des rues dégagées, les usines de la région qui avaient été inondées ont rouvert leurs portes et le travail a repris.

La Marne et l'Oise sont également en baisse.

CONSEIL NATIONAL ÉCONOMIQUE

M. Pierre Laval, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, a ouvert hier matin, au ministère des affaires étrangères, la session annuelle du Conseil national économique

L'ordre du jour qui a été abordé comprenait l'examen des protestations parvenues au secrétaire général du Conseil et relatives à son organisation et à sa composition et de la discussion sur le projet de règlement intérieur du Conseil

DES PROTESTATIONS DES EMPLOYÉS DE LA FINANCE

Dans sa séance de clôture, le Conseil National de la Fédération des employés de la finance, a adopté un ordre du jour dans lequel il proteste contre sa non représentation au sein du Conseil national économique.

Il estime que tant par le nombre d'employés de banques, que par l'importance sociale de leurs fonctions, ces derniers doivent avoir une représentation directe au sein du Conseil économique, d'autant plus que le patronat bancaire est directement représenté.

A propos de la dernière grève des banques, le Conseil national, regrettant que le Parlement ait remis « sine die » l'examen des problèmes soulevés par la grève, a émis le vœu que la Confédération Générale du Travail envisage des moyens plus directs d'action que le recours au pouvoir législatif, pour faire respecter les droits des travailleurs.

LA LIVRE A 126.85

Après avoir débuté hier, en Bourse de Paris, à 127.50 et 26.28, la livre et le dollar ont eu pour cours de clôture 126.85 et 26.12 contre 126.02 et 25.94 le 8 janvier. Les cent francs belges ont été cotés lundi 119 fr., (même cours que samedi).

CONGRÈS DES DOUANES SÉDENTAIRES

Hier, à Paris, s'est ouvert le Congrès annuel des douanes sédentaires.

La principale revendication qui sera réclamée au cours du Congrès, sera l'assimilation des fonctionnaires des douanes sédentaires à celui des contributions directes et de l'enregistrement.

Les douaniers se plaignent de recevoir des traitements inférieurs à ceux de leurs collègues, alors que les conditions de recrutement sont les mêmes.

Au cours de la séance de ce matin, le Congrès a entendu lecture du rapport financier et a étudié les questions intéressant l'œuvre de l'Orphelinat des Douanes.

L'après-midi, le rapport moral a été adopté.

Le Congrès a décidé la création d'une commission de propagande et a refusé son adhésion au Cartel des finances.

Les obsèques de la reine mère à Rome

Les obsèques de la Reine-Mère ont été célébrées solennellement à Rome hier matin. Le Roi, la famille royale, les représentants des chefs d'Etat étrangers, le corps diplomatique les membres du Gouvernement, les autorités civiles, militaires et religieuses y participaient. Une foule considérable était massée sur le passage du cortège. La ville était pavoisée de drapeaux voilés de crêpe. Le cercueil, après avoir été déposé sur un affût de canon, avait été recouvert d'un drapeau tricolore et surmonté de la couronne royale.

Le cortège arriva devant le Panthéon à 11 h. 30. Le Roi et les Princes suivaient le cercueil à pied tout le long.

Des milliers de couronnes avaient été envoyées au Panthéon parmi lesquelles on remarquait : Celles des Souverains anglais, espagnols, yougo-slaves et belges, du Président de la République allemande et de tous les autres chefs d'Etat.

Le cercueil fut placé dans un tombeau provisoire pour être inhumé plus tard dans le tombeau monumental et définitif élevé à côté de celui du Roi Humbert, mari de la Souveraine défunte. Parmi les princes étrangers participant aux funérailles, il y avait les princes Louis-Napoléon et Conrad de Bavière.

TROIS VICTIMES D'UN ACCIDENT D'AVIATION

Au cours d'un exercice en rade de Cherbourg, l'hydravion Georges Lévi, a heurté un tas de charbon déposé sur la jetée du Homet et s'est enflammé. L'officier qui le montait a été carbonisé et deux hommes qui l'accompagnaient ont été grièvement blessés.

L'assassinat d'un jeune garçon boucher à Pantin

UN RODEUR ÉTRANGLA L'ENFANT ET LAISSA SON CADAVRE DANS UN TERRAIN VAGUE

Nous avons relaté succintement hier, le crime odieux commis à Pantin.

Un garçon boucher, un gosse de 14 ans, accomplissant sa tournée quotidienne tout en lisant, avec l'insouciance naïve de son âge, un petit roman d'aventures, a été brutalement attaqué, à quelques mètres d'une maison habitée, étranglé et dévalisé.

Crime crapuleux de rôdeur de barrière ou d'un de ces indésirables qui infestent malheureusement ce coin de banlieue parisienne.

LA ! UN CADAVRE !

Samedi, à 20 heures, M. Auguste Menu, boucher, 2, rue Sainte-Marguerite, à Pantin, se présentait au commissariat de police et déclarait à M. Luce, commissaire, que son frère, âgé de 14 ans, employé chez lui comme garçon et parti à 15 heures pour aller, comme chaque jour, prendre et livrer des commandes, ainsi que faire des encaissements, n'était pas encore rentré.

M. Menu s'étonnait d'autant plus de ce retard que son frère, enfant sérieux, revenait ponctuellement à la boucherie chaque soir, à 18 heures, après ses courses.

Le commissaire s'apprêtait à faire une enquête, lorsque hier, à 10 heures, M. Maurice Seminger, industriel, demeurant 31, rue Trevet, à Aubervilliers, se présentait à son bureau et lui faisait le récit suivant :

— Je passais tout à l'heure en automobile, rue Cartier-Bresson, lorsqu'un chiffonnier dont le visage paraissait bouleversé, me fit signe de stopper. J'arrêtai ma voiture :

« Là, me dit-il, en me désignant un terrain vague séparé de la rue par une rangée de vieilles traverses de chemin de fer, là ! un cadavre ! un jeune homme assassiné !

» J'ai été tellement impressionné par cette nouvelle que je me suis empressé de venir vous en avertir, sans me rendre compte si le chiffonnier avait dit vrai, ni sans même lui demander son nom.

M. Luce, accompagné de M. Seminger, se rendit aussitôt à l'endroit indiqué et découvrit, en effet, dans un terrain vague, occupé jadis par une fonderie, le cadavre d'un très jeune homme vêtu d'une blouse bleue et d'un tablier blanc de garçon boucher. La victime gisait au fond d'une sorte de cuvette de terre, de 2 m. 50 de largeur sur 2 mètres de profondeur, à 60 mètres environ de la rue, vis-à-vis de la maison portant le n° 70.

ÉTRANGLÉ

Le malheureux garçon avait été assassiné. Un cache-nez marron, enserrant fortement son cou, liait étroitement ses avants-bras ramenés contre le visage ; ses mains portaient de légères écorchures. D'autre part, la blouse déchirée à l'endroit de la poche, révélait que le vol avait dû être le mobile du crime.

M. Menu, prévenu de la lugubre découverte, fut mis en présence du cadavre qu'il reconnut aussitôt pour être celui de son jeune frère. Mais il déclara que le cache-nez qui avait servi à l'étran_ r ne lui appartenait pas.

TANDIS QU'IL LISAIT

Les premiers renseignements recueillis par la police ont permis de reconstituer l'emploi du temps du garçon boucher, samedi, jusqu'à 19 heures.

Le jeune Menu avait fait ce jour-là la tournée habituelle tout en lisant, avec attention l'opuscule qui faisait ses délices. Il avait encaissé une somme de 150 francs, placée dans la poche de sa blouse.

On suppose que le jeune garçon, passant vers 19 heures, rue Cartier-Bresson, voie assez déserte, où il devait livrer de la viande, s'était arrêté sous un bec de gaz, à proximité de l'entrée du terrain vague, pour continuer son attachante lecture et que, tandis qu'il était ainsi occupé, son meurtrier qui le connaissait sans doute ou bien l'avait vu recevoir de l'argent, lui avait fait le coup classique du « père François », à l'aide d'un cache-nez. Il avait ensuite essayé de lui dérober son argent. Mais le jeune homme s'étant défendu — ses griffures aux mains en sont la preuve — l'assassin l'entraînait derrière la palissade, et là, certain de ne pas attirer l'attention d'un passant, l'étranglait, puis lui dérobait les 150 francs qu'il portait sur lui.

LE MODÈLE DES TRAVAILLEURS

On a pu joindre M. Auguste Menu, frère de la victime, qui encore sous le coup du malheur qui venait de l'atteindre, nous a fait les déclarations suivantes :

— Je ne suppose pas un seul instant que mon frère ait pu **suivre volontairement** qui que ce soit dans le terrain vague où on a trouvé son cadavre. **Il a été certainement** surpris et attaqué par derrière. C'était le modèle des travailleurs. Il ne sortait jamais que pour son travail ou en ma compagnie. Je ne lui connaissais pas de camarades et je puis affirmer que rien n'aurait pu l'attirer ou le retenir en dehors de chez nous et de son travail.

Le corps de l'infortuné garçon boucher a été transporté à l'Institut médico-légal, où sera pratiquée l'autopsie.

DRAME MYSTÉRIEUX

L'enquête à laquelle se sont livrés dans les parages de l'endroit où a été trouvé le cadavre de Maurice Menu, les inspecteurs de la police judiciaire, n'a permis de recueillir aucune indication sur le ou les auteurs de ce crime monstrueux. Les seuls renseignements intéressants fournis aux policiers le furent par une rétameuse demeurant rue Jacques-Colin, tout près du terrain et qui déclara avoir vu de chez elle, vers 19 h. 30, le jeune commis boucher conversant avec trois enfants de son âge.

Par ailleurs, deux autres témoignages, qui ne semblent pas avoir de rapport avec cette affaire, ont été recueillis par les enquêteurs. Un jeune homme de 19 ans, M. Gaston Poissy, qui, à peu près à la même heure, rentrait au domicile de ses parents, 70, rue Cartier-Bresson, déclara avoir perçu la détonation d'une arme à feu dans la direction du terrain vague. Cette indication fut confirmée par un sous-officier aviateur habitant au second étage de la même maison. Mais, si l'on tient compte de ce qu'aucune trace de blessure par arme à feu n'a été relevée sur le corps du jeune Maxime, ces dépositions ne semblent pas devoir fournir un élément utile à l'enquête.

La police judiciaire a poursuivi lundi son enquête. Le cache-nez qui servit à étrangler le jeune homme, un cache-nez de 1 m. 40 de long sur 10 centimètres de large, en tissu genre éponge, de couleur noire puttée, a été présenté à différentes personnes ; mais, jusqu'à maintenant, aucun indice n'a pu être recueilli par les inspecteurs.

Les faux billets de banque des fascistes hongrois

LE COMTE BETHLEN NE SEMBLE PAS DISPOSÉ A ÉCLAIRCIR L'AFFAIRE

On mande de Budapest, viâ Londres, qu'au cours d'une réunion qui a eu lieu dimanche après-midi, le parti social-démocrate a protesté contre la clôture de l'enquête. Le communiqué publié par le Gouvernement ne satisfait en aucune manière, et, à l'unanimité, les membres ont voté une résolution invitant le cabinet à poursuivre les recherches.

Les social-démocrates sont convaincus que de nouvelles révélations pourront être faites et qu'il est nécessaire de faire la lumière sur les motifs qui ont incité un tel nombre de hauts fonctionnaires à fermer les yeux sur les agissements de Windischgraetz et de ses complices.

Le comte Bethlen a répondu d'une manière évasive à cette requête. Devant cette attitude, les chefs de l'opposition ont insisté, puis ont publié à leur tour un communiqué mettant le gouvernement en demeure d'ordonner un supplément d'enquête.

Le communiqué fait remarquer que cette affaire affecte considérablement les intérêts des ouvriers et il conseille à ces derniers de s'opposer, de toutes leurs forces, aux manœuvres des nationalistes dont le but est de maintenir une dictature.

ARRESTATION IMMINENTE D'UN ÉVÊQUE MILITAIRE

Le bruit court, à Vienne, que l'arrestation de l'évêque militaire Stephan Zadravecz, qui, selon ses propres aveux, était au courant de la fabrication des faux billets de mille francs français, est considérée comme imminente.

On annonce d'autre part qu'un employé de banque, nommé Tibor Sohwets, a été arrêté dimanche à Budapest. Il est inculpé d'avoir participé à la mise en circulation de francs falsifiés.

POURQUOI L'ON CHANGEA LES PREMIERS BILLETS EN HOLLANDE

On sait maintenant pourquoi la bande de faux monayeurs hongrois décida de choisir la Hollande comme premier champ d'opérations. Un employé d'une grande banque d'Amsterdam avait recueilli l'enfant du Hongrois Kowaest, valet de chambre du prince Windischgraetz. Il était en correspondance avec le père de l'enfant, lequel, un beau jour, lui envoya six billets de mille francs français qu'il possédait encore, disait-il, le priant de les changer à sa banque, l'argent français devant rapporter plus en Hollande qu'en Hongrie. L'employé en question changea les billets qui étaient faux au comptoir de change de sa banque.

L'essai ayant réussi, Jankovitch, sur ce, arriva en Hollande avec dix millions d'autres faux billets.

FAUX BILLETS SUISSES EN RHÉNANIE

Suivant une dépêche de Strasbourg, on signale de plusieurs villes de Rhénanie, notamment à Dusseldorf, que des étrangers ont essayé d'écouler de faux billets de 100 francs de la Banque nationale suisse, à l'effigie de Guillaume Tell.

FAUX BILLETS ALLEMANDS

Une perquisition opérée à Dresde, au domicile d'une personne arrêtée récemment à Dusseldorff au moment où elle tentait de placer un faux billet de 20 marks, a amené la découverte de 400 faux billets du même montant.

Les accusés, au nombre de trois, sont un étudiant, un serrurier et un facteur.

M. CAILLAUX PARLE DE L'ANNULATION DE NOS DETTES

Le numéro de janvier de la revue mensuelle « The Banker », reproduit des déclarations de M. Caillaux sur la situation financière internationale de la France.

Selon M. Caillaux, le problème des dettes domine non seulement l'avenir de la France, mais celui de l'Europe entière.

« Il n'y aura pas de stabilité économique pour le monde, a déclaré M. Caillaux tant qu'il ne se sera pas dépêtré de son enchevêtrement actuel des dettes et d'obligations de pays à pays ».

M. Caillaux a affirmé que la seule formule qui permette à la France de vivre est celle qui consiste à passer l'éponge sur les obligations mutuelles.

« On commence, a-t-dit, à s'en rendre compte en Angleterre, pays de générosité traditionnelle, et un changement d'attitude psychologique est inévitable, aussi bien en France qu'en Amérique. Dans la lutte pour la réhabilitation financière, la France saura prouver sa foi en elle-même et son implacable résolution de rester indépendante. Quant à ceux qui étaient hier encore ses alliés, ils finiront sans aucun doute par comprendre cette grande doctrine de Richelieu : « Aucune nation, si forte qu'elle soit, ne saurait demeurer l'alliée ou l'amie de peuples étrangers qu'à la condition de les traiter avec justice et générosité ».

M. CHAMBERLAIN A TUNIS

On mande de Rapallo au « Times » que sir Austen Chamberlain va finir ses vacances à Tunis avec son fils aîné, et ne rentrera en Angleterre que pour l'ouverture du Parlement.

La terrible querelle de deux cabaretiers roubaisiens

APRÈS AVOIR ÉTÉ FRAPPÉ, L'UN D'EUX TUA L'AUTRE D'UN COUP DE COUTEAU

La première session des Assises du Nord s'est ouverte, hier lundi, au Palais de Justice de Douai. Au cours de cette journée de début, la Cour avait à juger deux affaires, dont une querelle meurtrière qui s'est déroulée à Roubaix. L'inculpé est un cabaretier, Jules Collier, 34 ans, né à Croix, demeurant à Roubaix, rue Blanchemaille, 23.

Voici dans quelles circonstances se sont déroulés ces faits :

Le 23 avril 1925, le cabaretier Kléber Lagache se trouvait debout près du comptoir du café Delporte, 16, place de la Gare, à Roubaix, lorsque vers 22 heures 15, le cabaretier Colier, avec lequel il était en mésintelligence, entra dans la salle de débit.

Colier s'avança vers Lagache et lui intima l'ordre de sortir. Sur refus de ce dernier, il le saisit par ses vêtements et un corps à corps eut lieu entre les deux hommes.

D'un coup de tête, Lagache envoya rouler Colier sur une banquette, où il le maintint quelques instants pour s'assurer qu'il n'avait pas de revolver sur lui, puis il le lâcha. Colier se releva et proféra des menaces de mort contre Lagache qui, d'un second coup de tête, le fit retomber sur la même banquette et n'insista pas davantage.

C'est alors que Colier, reculant de quelques pas, s'élança sur son adversaire et lui porta au ventre un terrible coup de couteau. Puis le meurtrier s'éloigna pendant que l'on s'empressait auprès de Lagache.

Malgré les soins qui lui furent prodigués, ce dernier est décédé le 26 avril des suites d'une hémorragie péritonéale.

L'AUDIENCE

Pas grand monde pour cette première affaire, qui s'est déroulée dans un monde un peu spécial.

M. le conseiller Wiot préside. M. Floriet occupe le siège du ministère public.

De l'interrogatoire de l'accusé, un grand garçon dont la chevelure sombre est lissée et rejetée en arrière, il ressort que les renseignements recueillis sur son compte ne sont guère en sa faveur. Sa femme tient le cabaret, dont il tire les seuls moyens d'existence. Il convient cependant de dire que Colier est blessé de guerre et qu'il est réformé à 50 %. Il n'a jamais subi de condamnation.

Sans doute, il ne peut nier avoir porté le coup de couteau qui a été mortel pour Lagache, mais il déclare ne se rappeler de rien et met cette amnésie sur le compte de l'ivresse.

L'expert qui l'a examiné au point de vue mental retient que Colier a agi alors qu'il se trouvait sous l'influence d'excès alcooliques et le praticien admet que s'il n'est pas irresponsable, l'accusé se trouvait dans un état de surexcitation pouvant diminuer dans une très légère mesure sa responsabilité pénale.

Sept témoins sont ensuite entendus.

Deux seuls sont intéressants à entendre. M. Delporte, dans l'estaminet duquel s'est déroulé le drame. Il déclare que Colier a provoqué Lagache et qu'auparavant il aurait dit dans le café qu'il le « buterait ».

M. Brion, camarade du meurtrier et de la victime. Il expose que Colier lui a dit que Lagache ne voulait plus lui serrer la main et qu'il allait le « finir ».

A toutes les questions que lui pose le président, Colier répond d'une voix mesurée qu'il ne se souvient de rien.

Les témoignages épuisés, on en arrive au réquisitoire et à la plaidoirie.

M. Floriet a la partie belle. Il se montre sévère. Il insiste sur les renseignements mauvais fournis sur Colier dans l'estaminet n'est pas une maison très recommandable. Il s'appuie d'autre part sur les menaces proférées par l'accusé contre la victime et l'avocat général termine en demandant une condamnation exemplaire.

Me Kah, du barreau de Lille, défend Colier. Pour lui, l'affaire est différente. Son client était ivre et tellemenit qu'il ne savait plus ce qu'il faisait. Il a prié Lagache de sortir du cabaret. Ce dernier, qui était fort comme un Turc, savait que son adversaire était infirme. Il pouvait le calmer ou tout au moins s'en aller, lui qui était de sang frais. Non, il l'a brutalement frappé à coups de tête. C'est alors que cet homme ivre a vu rouge. Il ne pensait pas à blesser grièvement Lagache, il voulait se défendre, riposter. Voilà.

Et le défenseur demande l'indulgence du jury.

LE VERDICT

Les débats sont terminés. Les jurés délibèrent pendant vingt minutes, puis rapporte un verdict.

Colier est condamné à **QUATRE ANS DE PRISON ET CINQ ANS D'INTERDICTION DE SÉJOUR.**

INFANTICIDE A SAINT-RÉMY-DU-NORD

Ayant accouché clandestinement, une jeune fille de Saint-Rémy-du-Nord, Lucienne Gerain, monta son bébé au grenier et l'y laissa Le nouveau-né succomba faute de soins.

Poursuivie pour infanticide, Lucienne Gerain, après plaidoirie de Me Delmotte, **EST ACQUITTÉE.**

Le Pas-de-Calais va aussi lancer un emprunt

IL EN A ÉTÉ DÉCIDÉ AINSI A LA SESSION DU CONSEIL GÉNÉRAL QUI S'EST TENUE HIER

Le Conseil Général du Pas-de-Calais s'est réuni hier en session extraordinaire, pour discuter du renouvellement des conventions d'exploitation des voies ferrées d'intérêt local du département. Les conventions ont été renouvelées pour 1926 à l'unanimité.

Au cours de la séance de l'après-midi, on discuta également de la nouvelle réglementation de l'Assistance médicale gratuite. Après une longue discussion, le Conseil adopta les conclusions d'un rapport, accordant aux malades le libre choix du médecin, et demandant l'application du tarif forfaitaire actuel, majoré au coefficient 4.

Sur une proposition de M. Bachelet appuyée par Basly, le Conseil vota également le principe d'un emprunt départemental lancé en faveur de la reconstitution. Le Préfet, M. Peytral a été chargé d'en établir le projet, qui sera présenté au Conseil à la session d'avril.

Comme le Nord, le Pas-de-Calais aura donc son emprunt départemental de la reconstitution. C'est sur cette décision qu'a été close la session extraordinaire de janvier.

On discute les modalités de l'Emprunt du Nord

Lundi, au début de l'après-midi, la Commission Départementale, chargée par le Conseil Général d'étudier les conditions définitives de l'emprunt de 150 millions, décidé en principe le 9 décembre dernier, s'est réuni à la Préfecture.

M. Hudelo, préfet du Nord, présidait. A la réunion assistaient les représentants de certains établissements de crédit.

Tour à tour prirent la parole, M. Thilloy, contrôleur des R. L., qui mit sur pied ce projet d'emprunt visant la Reconstitution Immobilière, puis M. Scalbert, qui défendit la cause des banquiers.

Aucune décision n'ayant été prise, nous ne nous étendrons pas plus longuement sur cette réunion, d'où il ressort néanmoins qu'on pourrait peut-être aboutir au lancement de l'Emprunt avec la garantie des Etablissements de banque.

M. F. BRUNET, CANDIDAT A LA VICE-PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE

M. Frédéric Brunet a été désigné par le groupe républicain socialiste, comme candidat du groupe, à l'un des postes de vice-président de la Chambre.

Cour d'Appel de Douai

LA MÉSAVENTURE D'UN PIANISTE ESPAGNOL

Le pianiste espagnol Elias Damian, premier prix du Conservatoire de Barcelone, faisait à Amsterdam, partie d'une troupe de musiciens qui, dans un dancing tchécoslovaque, jouait des foxtrott et des javas.

Certain jour notre Damian, eut la nostalgie du pays de Carmen. Il fit ses malles, rangea ses partitions et après les adieux d'usage, monta dans le train à destination de Paris, première escale de son voyage.

Tout alla bien jusqu'à la frontière française. Mais arrivé à Feignies le convoi dut s'arrêter pour subir les investigations des gabelous et des policiers.

Et, pas moins que les autres le compartiment où se trouvait l'artiste espagnol n'évita la formalité nécessaire.

Damian venait de quitter le wagon-restaurant. Confortablement incrusté dans un coin, il digérait béatement, en suivant, à travers les volutes d'un cigare parfumé, un doux rêve où s'estompait le délicieux profil d'une Carmencita.

Il en était là quand surgit tout à coup le visage sévère du commissaire spécial Demailly.

— Vos papiers, votre passeport ?... lui demanda avec une exquise politesse, le policier.

— Ques aco ? sursauta notre hidalgo qui est polyglotte.

Furieux d'être tiré de sa jolie rêverie, il ajouta qu'il ne comprenait pas et refusa d'obtempérer.

Quelques minutes encore un dialogue se poursuivit en petit nègre, sans aucun succès toutefois.

Deux inspecteurs MM. Fomault et Gonte arrivèrent sur ces entrefaites. Sur l'ordre de leur chef ils intimèrent au voyageur de les suivre.

En marmonnant on ne sait quoi, il y consentit sans trop de mauvaise grâce, et suivit ces messieurs.

Mais sur le seuil du commissariat, Damian hésita. Et comme on le faisait entrer avec un peu trop d'insistance, il se fâcha tout net. Et s'emparant d'une pelle qui, dans un bac à charbon montrait le bout de son manche, il la brandit. L'objet s'abattit rudement et à tour de rôle sur le commissaire et de ses deux collaborateurs.

Cependant les policiers sont gens de savoir-vivre. Ils avaient là, justement, une provision abondante d'un certain tabac dont l'homme de Barcelone put apprécier toute la saveur.

Mais il n'est point de gens de si bonne compagnie qui se quittent. C'est ce que pensa Damian qui passa presto dans un bureau voisin, de là sur le quai de la gare et enfin dans un wagon où la porte entr'ouverte du buen retiro l'invita à entrer.

Mais M. Demailly et ses inspecteurs estimaient que la conversation n'avait pas assez duré.

Elle reprit quelques instants, quand ils eurent retrouvé Damian. Puis très obligeamment toujours, il lui firent prendre un train qui le conduisit à Avesnes. La randonnée s'acheva à la prison. Là encore, l'artiste démontra que son talent ne se borne pas à taper uniquement sur des touches de piano. Le surveillant Martini en sut quelque chose.

Ceci se passait les 2 et 3 décembre de l'an passé.

L'aventure s'acheva devant Thémis. Damian recueillit douze mois de gratuité pour un logement aussi confortable que vous pouvez savoir.

Damian fut si touché de tant de générosité qu'il ne voulut pas accepter. Il en appela devant la cour. Il fit bien puisque les juges ont réduit à un mois la peine de l'hidago. Et comme la prévention avait passé le délai Elias Damian, de Barcelone, est reparti illico et à toute vapeur vers les Pyrénées.

R. J.

On proteste contre les impôts nouveaux

LES COMMERÇANTS D'EURE-ET-LOIR

Une manifestation de protestation contre les impôts nouveaux et notamment contre la loi du 3 décembre dernier, a eu lieu dimanche sur l'initiative de la Fédération des groupements commerciaux et industriels d'Eure-et-Loir.

Au théâtre municipal où se pressaient des milliers d'auditeurs, plusieurs orateurs, dont M. Emile Laurent, délégué de la Fédération des groupements commerciaux et industriels de France, ont fait avec vigueur le procès du système fiscal et réclamé l'égalité devant l'impôt. A l'issue de la réunion, un ordre du jour a été voté dans lequel les protestataires réclament une répartition équitable des impôts entre tous les contribuables, au prorata de leur faculté contributive, la fin du gaspillage et des improvisations dangereuses en ce qui touche les finances publiques, le rejet du projet gouvernemental créant une supertaxe de 1 fr. 20 % sur les paiements, cette proposition n'étant qu'une augmentation déguisée de la taxe sur le chiffre d'affaires, dont la suppression avait été formellement promise.

Les protestataires formés en cortège ont porté leur ordre du jour à la préfecture.

CEUX DE LA RÉGION DE CARCASSONNE

La Fédération des commerçants, industriels des arrondissements de Carcassonne, Castelnaudary, Limoux, et la Fédération de l'arrondissement de Narbonne, réunies dimanche à Carcassonne, protestent énergiquement contre l'ordre du jour de la Fédération des industriels et commerçants français dont le titre prête à confusion et qui ne saurait représenter l'opinion de la majorité des groupements commerciaux et industriels de France qui repoussent la taxe nouvelle proposée encore sur les paiements.

CEUX DES VOSGES

Une importante réunion de commerçants et industriels des Vosges s'est tenue, dimanche, sous la présidence de M. Perrigot, président de la Chambre de Commerce.

Un ordre du jour, voté à l'unanimité, dit que les commerçants et industriel des Vosges, écrasés d'impôts, excédés d'injustices, en appellent au Parlement, au gouvernement, au pays. Il ajoute que les commerçants, frappés par la loi du 4 décembre 1925, de contributions supplementaires et rétroactives, menacés encore de charges nouvelles, déclarent que la conséquence la plus certaine de mesures fiscales exagérées serait d'en compromettre le rendement en paralysant l'activité économique du pays.

LA DÉFENSE DU COMMERCE DE DÉTAIL

Le Comité extra-parlementaire de défense du Commerce en détail s'est réuni. Il a examiné les conséquences, au point de vue du commerce de détail, des nouveaux projets fiscaux du Gouvernement et a décidé d'envoyer une délégation auprès de M. Briand, président du Conseil, pour l'entretenir de ces projets, ainsi que des autres propositions financières actuellement en préparation.

La délégation attirera en particulier l'attention du Président du Conseil sur les avantages pouvant résulter, au point de vue commercial, du remplacement de la taxe actuelle sur le chiffre d'affaires par une taxe unique prélevée à la production.

Le Nord paie un total énorme d'impôts directs

L'administration des contributions directes vient de publier un tableau donnant, par département, le produit des impôts cédulaires (autres que les contributions foncières) et de l'impôt général sur le revenu pour l'année 1924 (revenus de 1923).

On y trouve mention des sommes considérables payées par notre département et on se rend compte ainsi du concours précieux qu'il apporte aux finances de l'Etat.

Pour les **bénéfices industriels et commerciaux et la taxe spéciale sur le chiffre d'affaires** le Nord a payé 121.505.096 fr. soit 8 % du total de la France et s'est classé le second des départements.

Sa part dans les impôts provenant des **bénéfices agricoles** a été de 2.079.256 francs et seuls les départements du Calvados avec 3.788.787 francs, de la Manche, avec 2 millions 261.061 francs ont versé une somme supérieure

Pour l'impôt sur les **traitements, salaires, pensions,** etc..., le département du Nord reprend la deuxième place avec 14.134.441 francs après la Seine, qui produit 119.619.848 francs, et juste avant la Seine-et-Oise, qui ne donne que 12.290.309 francs.

Encore le deuxième rang pour les impôts sur les **bénéfices des professions non commerciales.** La contribution du Nord est de 4.958.264 francs, supérieure à celle du Rhône, qui n'est que de 3.103.179 francs.

Enfin, à **l'impôt général sur le revenu,** le département du Nord bat de loin tous les autres départements, sauf la Seine. Il a payé 212.410.277 francs, alors que celui qui le suit de plus près, le Rhône, ne vient qu'avec 110.101.768 francs.

Et pour cette dernière catégorie, on voit que la part de notre département dans l'ensemble de la France a été de près de 10 %.

Si on consultait les résultats des autres années, on constaterait une proportion égale sinon plus élevée.

Pour le Pas-de-Calais dont la population s'élève pourtant à plus de la moitié de celle du Nord, on enregistre des paiements très éloignés de ceux de notre département : 26.045.128 francs pour les bénéfices industriels et commerciaux ; 1.224.668 francs pour les bénéfices agricoles ; 3.777.915 francs pour les traitements et salaires ; 1.597.884 francs pour les professions non commerciales et 26 millions 366.640 francs pour l'impôt général.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Beau ; vent de Sud-Est 3 à 5 mètres ; ciel peu nuageux ; brouillard le matin ; Température minimum moins 3°.

FEUILLETON DU 12 JANVIER 1926. — N° 3

Pauvre Petiote

Par Paul d'Argemont

RÉSUMÉ DES FEUILLETONS PRÉCÉDENTS

Dans le petit village de Brionne, près de Paris, est venue s'installer une femme en grand deuil. C'est Mme Lamgert, qui était sur le point d'être mère. Elle y vécut très retirée et ne fréquentant personne, pleurant un disparu.

Une après-midi, encore plus apaisée et plus tranquille qu'à l'ordinaire, la jeune femme était étendue aux côtés de Catherine, ne parlant pas, les yeux mi-clos, sentant sur son visage les invisibles caresses d'un vent tiède et doux, se laissant envahir par la paix mystérieuse et bienfaisante qui l'environnait, quand, tout à coup, elle entendit marcher à quelques pas d'elle.

Aussitôt, malgré sa lourdeur embarrassante, Mme Lambert se trouva debout, l'air inquiet, l'œil effaré, la narine frémissante.

— Qui est là ? demanda-t-elle à Catherine, effrayée de cette subite émotion.

— Je vais voir, dit la paysanne.

Elle se précipita en effet vers les massifs d'où le bruit était venu.

Au bout de quelques secondes, elle était de retour auprès de Mme Lambert.

Celle-ci avait déjà remis son chapeau et fermé son voile.

— Ce n'est rien, dit la vieille servante.

— Il y avait cependant quelqu'un ?

— Oui, un garde-chasse, son fusil sur l'épaule.

— Vous avez vu son visage ?

— Non, madame, mais j'ai reconnu sa tournure et ses habits de velours vert. C'est Mathurin Carbonneau, un garde de M. le baron Nathan, le riche banquier à qui ces bois appartiennent.

— Êtes-vous bien sûre que ce soit réellement Mathurin Carbonneau ?

Catherine hésita légèrement.

— Dame ! dit-elle, je le crois.

Mme Lambert se dirigea aussitôt vers le sentier qui conduisait au village.

Elle paraissait fort émue, son sein haletait.

— Allons-nous-en, dit-elle, rentrons chez nous au plus tôt...

Quarante-huit heures se passèrent. Elle ne voulut plus sortir.

Le matin du troisième jour, le facteur sonna à la porte de la petite maison et donna une lettre.

— Pour Mme Lambert ! dit-il.

C'était la première fois qu'il apportait quelque chose à la jeune femme depuis cinq mois qu'elle était dans le pays.

Elle devint très pâle lorsque Catherine lui remit l'enveloppe, et tout d'abord elle fit mine de la refuser.

Mais une réflexion sans doute la retint, car elle prit la lettre et la lut.

Sa pâleur augmenta.

La paysanne qui rangeait dans la chambre, tout en veillant sur elle du coin de l'œil, vit qu'une grande agitation l'étreignait.

— Catherine ? demanda-t-elle tout à coup.

— Madame !

— Aucun inconnu ne vous a interrogée sur mon compte ?

— Non, madame, personne.

— Dans le village on n'a point reçu d'étranger questionnant sur moi ?

— Je ne l'ai pas entendu dire, non, madame ; mais si madame le désire, je pourrais m'en informer.

Une lutte parut s'engager ddans l'esprit de la jeune femme.

— Non, dit-elle enfin, c'est inutile.

Elle retomba plus que jamais dans ses longues méditations silencieuses.

Quelques jours après, une nouvelle lettre arriva.

Cette fois-ci une expression violente de colère anima les traits fatigués de Mme Lambert.

Sans la lire, elle la froissa dans ses doigts, et la jeta loin d'elle.

La tête appuyée sur le dossier de sa chaise longue, livide, le sourcil frémissant et la narine dilatée, elle paraissait en proie à un profond sentiment de rancune, peut-être même d'indignation.

— Le misérable !... balbutia-t-elle ; il ose encore !...

» Ah ! ma sœur bien-aimée, si ce n'était pour toi, comme je saurais bien prendre une décision !...

Un léger craquement lui fit tourner la tête :

Catherine Marchand était devant elle.

La vieille femme avait-elle entendu les paroles de la malade ?

Ce n'était pas probable ; la physionomie de la paysanne était restée immobile, et les mots dits par Mme Lambert étaient à peine sortis de ses lèvres mi-closes.

— Catherine, ordonna-t-elle en essayant de surmonter l'émotion qui l'agitait encore, ramassez cette petite boule de papier, qui a roulé là-bas, contre l'armoire à glace.

La paysanne obéit.

— Bien, dit la jeune femme ; maintenant allumez une des bougies de la cheminée.

Quand la flamme brûla, Mme Lambert se leva péniblement et brûla la lettre qu'elle avait défroissée afin que la combustion fût plus facile, mais sans la lire. Puis elle brûla de la même manière la première qu'elle avait reçue quelques jours auparavant.

Catherine la regardait faire, les yeux brillants de curiosité, mais n'osant dire un mot, tant était grand le respect craintif que lui inspirait la jeune femme.

Cependant, Mme Lambert ne l'avait point renvoyée et avait brûlé les lettres en sa présence ; la paysanne espéra qu'elle irait plus loin, qu'elle parlerait.

Il n'en fut rien.

Quand les deux papiers ne furent plus qu'un amas de cendres noires sur lesquelles couraient encore, ainsi que d'alertes et subtiles salamandres, de longues traînées rouges, Mme Lambert regagna sa chaise et s'y étendit avec une grande expression de lassitude et d'ennui.

Puis, peu à peu, ses yeux se fermèrent, l'ombre de ses longs cils forma une raie noire sur la pâleur mate des joues, la bouche, relevée dans une expression de colère violente qui ne lui était pas naturelle, se détendit et reprit l'expression douce et exquise qu'elle avait d'habitude.

Dormait-elle ?

Catherine le crut et sortit de la chambre sur la pointe des pieds.

Quelques jours se passèrent encore.

Le terme de la délivrance de la jeune femme paraissait s'approcher.

Maintenant, dans la chambre somptueuse, aux meubles magnifiques et sombres, un berceau tout entouré de dentelles, fleuri de rubans d'un bleu aussi pâle et aussi doux que le ciel aux premiers jours de mai, meublait sa note claire et attendrie, montrait ses douceurs de nid dans lequel l'ange attendu allait bientôt gazouiller.

Sur les commodes, sur les cha